BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

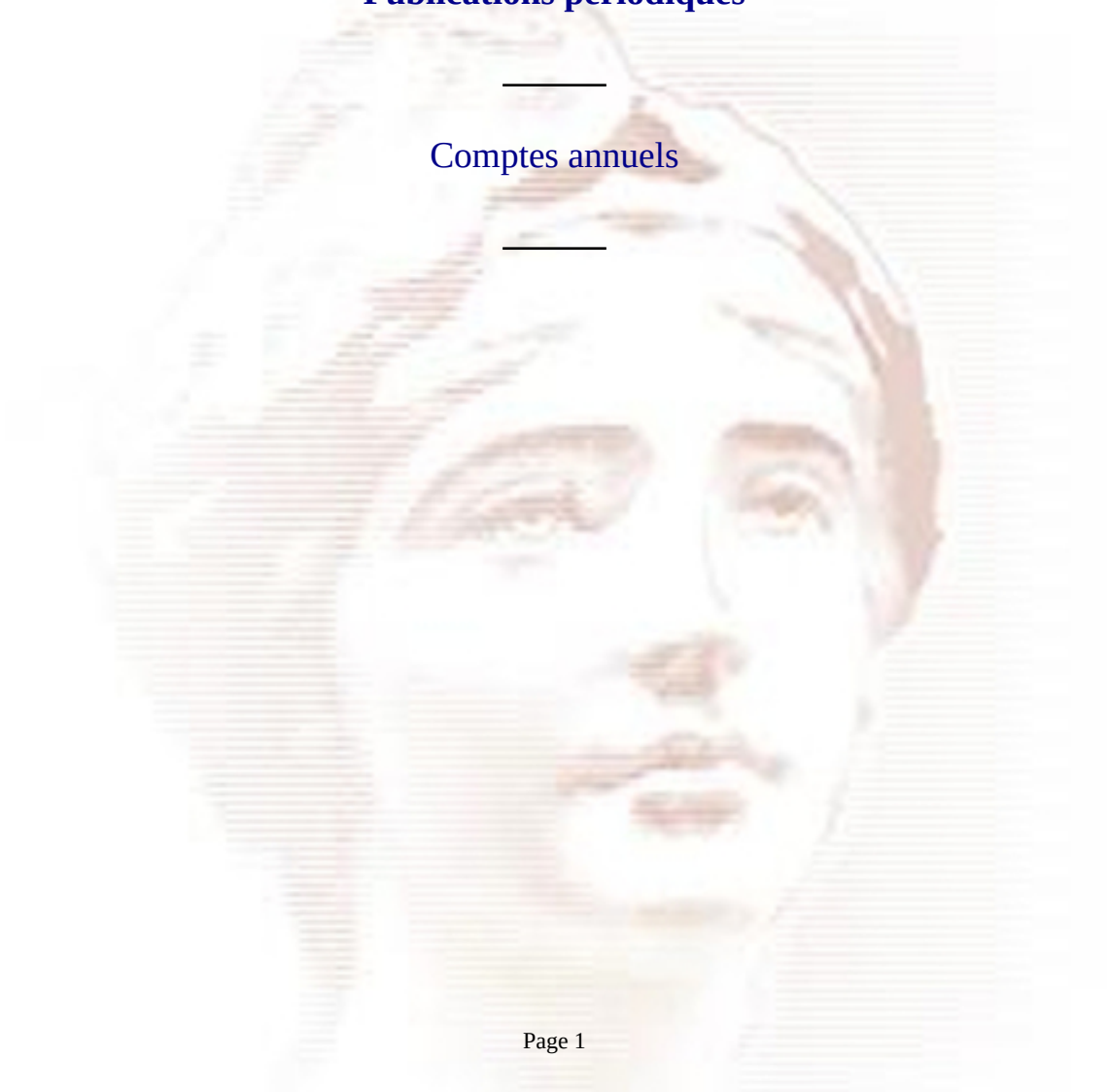
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



BOURSORAMA

Société Anonyme au capital de 51 171 597,60 Euros
Siège Social : 44, rue Traversière, 92772 Boulogne-Billancourt Cedex
SIREN : 351 058 151 R.C.S. Nanterre - APE : 671 A
Les documents comptables relatifs aux comptes sociaux et aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2023.

A. — Comptes annuels au 31 décembre 2022.

I. — Bilan et hors bilan sociaux au 31 décembre 2022.
(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales	Note 2	273 304	79 563
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	187 314	193 261
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	21 721 466	11 956 367
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	13 304 508	14 307 322
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	261 286	153 849
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	50	50
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	27 814	19 900
Parts dans les entreprises liées	Note 6	241	249
Opérations de location financement et assimilées		0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	246 758	152 995
Actions propres	Note 5	0	0
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	634 723	272 461
Total		**36 657 465**	**27 136 016**

Passif	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	9 405 546	7 776 757
Dettes envers la clientèle	Note 10	26 081 166	18 449 802
Dettes représentées par un titre	Note 11	0	0
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 11	269 099	246 805
Provisions	Note 12/13	20 787	16 837
Dettes subordonnées	Note 14	70 267	70 077
Total dettes		**35 846 865**	**26 560 278**
Capitaux propres :		**810 600**	**575 738**
Capital souscrit		51 172	43 774
Prime d'émission		1 034 738	642 135
Réserve légale		3 555	3 555
Réserves et report à nouveau		-113 727	-39 953
Résultat de l'exercice		-165 138	-73 774
Total		**36 657 465**	**27 136 016**

Hors-bilan	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés :			
Engagements de financement donnés	Note 15	1 499 797	2 115 752
Engagements sur crédits clients douteux	Note 15	788	607
Engagements de garantie donnés	Note 15	7 680 741	6 661 262
Engagements sur titres	Note 15	130 591	200 810
Devises à livrer	Note 15	0	0
Engagements reçus :			
Engagements de financement reçus	Note 15	0	0
Engagements de garantie reçus	Note 15	11 712 798	12 907 283
Titres à recevoir	Note 15	130 591	200 810
Engagements sur instruments financiers à terme :			
Swaps - engagements donnés	Note 15	9 054 500	6 349 500
Caps de trading - engagements donnés	Note 15	3 500	3 500
Contrats à terme - à livrer (engagements reçus)	Note 15	0	0

II. — Compte de résultat social de l'exercice 2022.

(En milliers d'Euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	Note 16	368 564	185 751
Intérêts et charges assimilées	Note 16	-175 443	-25 762
Revenus des titres à revenu variable		29	11
Rémunération versée sur actions de préférence			
Commissions (produits)	Note 17	268 117	229 757
Commissions (charges)	Note 17	-337 042	-213 754
Résultat net des opérations financières			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 18	1 087	753
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 19	-3 350	
Produits des autres activités	Note 20	16 089	14 926
Charges des autres activités	Note 20	-14 692	-2 694
Produit net bancaire		**123 358**	**188 988**
Frais de personnel	Note 21	-87 376	-80 877
Autres frais administratifs	Note 22	-218 727	-173 696
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		-14 447	-14 297
Résultat brut d'exploitation		**-197 192**	**-79 882**
Coût du risque	Note 23	-20 510	-19 822
Résultat d'exploitation		**-217 701**	**-99 703**
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 24	-12	-292
Résultat courant avant impôt		**-217 714**	**-99 995**
Impôts sur les bénéfices		52 575	26 221
Résultat net		**-165 138**	**-73 774**

III. — Évolution des capitaux propres.

(En milliers d'Euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2020	**41 308**	**524 632**	**3 555**	**-97**	**-40 182**	**529 216**
Changement de méthode d'évaluation des passifs sociaux (*)				326		326
Affectation du résultat 2020				-40 182	40 182	0
Résultat 2021					-73 774	-73 774
Augmentation de capital	2 466	117 504				119 970
Capitaux propres au 31/12/2021	**43 774**	**642 135**	**3 555**	**-39 953**	**-73 774**	**575 738**
Affectation du résultat 2021				-73 774	73 774	0
Résultat 2022					-165 138	-165 138
Augmentation de capital	7 397	392 603				400 000
Capitaux propres au 31/12/2022	**51 172**	**1 034 738**	**3 555**	**-113 727**	**-165 138**	**810 600**

Suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration le 20 mai 2022 et réalisée par l'émission de 18 492 834 actions ordinaires nouvelles, le capital social se compose au 31 décembre 2022 de 127 928 994 actions d'une valeur nominale de 0,4€.
Société Générale est actionnaire à 100% de Boursorama. Les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

Proposition d'affectation du résultat 2022 : affectation de la perte de l'exercice de 165 138 450,96 Euros en totalité en report à nouveau. Le report à nouveau antérieur qui est débiteur de 118 764 459,92 Euros s'élèvera après affectation du résultat 2022, à 283 902 910,88 Euros débiteur.

IV. — Principaux événements de l'exercice.

Augmentation de capital

Le 20 mai 2022 le Conseil d'Administration de Boursorama SA a approuvé l'augmentation de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global de 399 999 999,42 € qui constitue la première opération de l'enveloppe globale d'un montant maximum de 680 MEUR accordée à Boursorama par son actionnaire pour faire face à son développement soutenu accentué davantage par le partenariat avec ING (cf. le paragraphe suivant).

Cette augmentation de capital a été réalisée en juin 2022 par l'émission de 18 492 834 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,40 € assortie de la prime d'émission de 21,23 € par action. L'augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'unique actionnaire, le groupe Société Générale. Les actions nouvelles sont libérées en intégralité lors de leur souscription par des versements en numéraire. Le capital social est ainsi porté à 51 171 597,60 Euros et se décomposent désormais de 127 928 994 actions.

Signature de l'accord de partenariat avec ING

En date du 4 avril 2022 Boursorama Banque et la succursale française d'ING Bank ont signé le protocole d'accord suite à la décision de cette dernière de se retirer du marché de la banque de détail en France.

L'accord prévoit d'une part un service de référencement fourni par ING au profit de Boursorama portant sur la mobilité bancaire des comptes à vue, des livrets ainsi que des comptes bourse et d'une autre part la cession du portefeuille de courtage de contrats d'assurance-vie pour lesquels ING, tout comme Boursorama, exerçait le rôle de courtier auprès de Generali Vie. Pour rappel, les crédits ne font pas partie du périmètre de l'accord.

Aux termes de service de référencement ING France a proposé à ses clients de rejoindre Boursorama en mettant en avant des offres commerciales exclusives de Boursorama dédiées aux clients ING, en mettant à leur disposition un canal numérique dédié au processus d'intégration chez Boursorama qui a permis de simplifier le parcours de mobilité bancaire.

La période de référencement a duré 6 mois à partir du 11 avril et c'est donc terminé le 11 octobre. Les contrats d'assurance-vie ont été transférés en intégralité le 7 juillet.

Les coûts de référencement sont enregistrés en frais généraux pour un montant de 31,8m € (cf. Note 22). Concernant le portefeuille de courtage de contrats d'assurance vie, les commissions payées au titre du transfert des contrats sont immobilisées en « Immobilisations incorporelles » et amorties sur 20 ans (cf. Note 7).

Titrisation

Boursorama a placé le 24 novembre sa première opération de titrisation adossée à des prêts immobiliers résidentiels. Ce programme, qui permet à Boursorama de diversifier ses financements, pourra être étendu à 10 milliards d'Euros de prêts résidentiels. Pour financer cette opération, arrangée par la maison mère le Groupe Société Générale, et incluant 4.190 prêts de catégorie « prime » originés en France de 2,7 milliards, le fonds commun de titrisation (FCT) Boursorama Master Home Loans France a émis 2.565 milliards de créances de catégorie A cotées à Paris, notées AA(sf) par DBRS et Aa1(sf) par Moody's, offrant un coupon de 0,35%. Ces obligations sont éligibles au référencement auprès de l'Eurosystème. Le FCT a également émis pour 135 millions d'Euros de créances de catégorie B, non notées et avec un coupon de 1,50%, qui ont été souscrites par Boursorama SA.

Impact de la guerre en Ukraine sur les états financiers annuels

L'année 2022 a été fortement marquée depuis le 24 février par la guerre en Ukraine. Le conflit, avec ses pertes en vies humaines et les souffrances causées, entraîne des coûts économiques importants et s'accompagne d'une très grande incertitude.

Pour rappel, Boursorama SA n'a aucune exposition dans les pays impliqués dans le conflit.

Dans la zone Euro, les difficultés d'approvisionnement, le recul du pouvoir d'achat avec un niveau d'inflation inédit pour ces dernières décennies (+5,2% en moyenne en France +9,2% sur l'ensemble de la zone Euro) entrainant le resserrement des politiques économiques sont les principaux freins à la croissance. Le conflit militaire en Ukraine, qui dure déjà depuis 1 an, ayant causé des effets négatifs observés en 2022, risque d'entacher les perspectives de croissance sur les exercices 2023 et 2024. Ainsi la BCE, dans ses dernières estimations de l'inflation en zone Euro (données du 08/09/2022), a prévu la hausse de l'inflation de 5,5% en 2023 et 2,4% en 2024.

V. — Notes annexes aux comptes annuels.

Note 1. – Principales règles d'évaluations et de présentation des comptes annuels.

Présentation de l'activité de la société

Boursorama exerce une activité de banque en ligne et de courtage en ligne ainsi qu'un site d'informations économiques et financières (boursorama.com).

Principes comptables et methodes d'evaluation

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlement ANC n° 2014-07 amendé par le règlement n° 2020-10).

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :
– créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ;
– créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, articles n°2211-1 à 2251-13, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Boursorama concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31/12/2022 s'élève à 22 M EUR contre 17,3 M EUR au 31/12/2021.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Epargne règlementée centralisée

Le règlement n° 2020-10 entrée en vigueur pour les états financiers clos le 31 décembre 2020 a modifié la présentation au bilan de la créance sur le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance représente la quote-part de l'épargne collectée sur les livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire que la banque est tenue de transférer pour centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste *Prêts et créances sur les établissements de crédit* à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des *Comptes d'épargne à régime spécial* dans la rubrique *Dettes envers la clientèle*.

En revanche, selon l'article 2631-4, la rémunération courue à recevoir du fonds d'épargne au titre de la centralisation reste présentée au compte de créance à vue sur les établissements de crédit et figure donc à l'actif du bilan (Note 3 des annexes).

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels acquis, frais d'étude informatique	3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade SA et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :
– leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
– leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Actions et autres titres à revenu variable
Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe
Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement
Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme
Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

– titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
– titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
– titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres et les perspectives de rentabilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

- **Emprunt des titres**

L'application de l'amendement n° 2020-10 entrée en vigueur pour les états financiers clos le 31 décembre 2020 a conduit à modifier la présentation au bilan des titres empruntés. Ces titres, qui étaient présentés précédemment à l'actif du bilan parmi les titres de transaction dans les rubriques *Effets publics et valeurs assimilées*, *Obligations et autres titres à revenus fixes*, et *Actions et autres titres à revenu variable*, sont désormais présentés au passif du bilan en déduction des dettes sur titres empruntés dans la rubrique *Autres passifs et comptes de régularisation*. Cette nouvelle présentation des titres empruntés permet de donner une information plus pertinente sur l'exposition de la banque aux risques et avantages liés à la détention des titres empruntés et à l'obligation indissociable de les restituer à l'échéance de l'opération d'emprunt.

A la clôture des présents états financiers, Boursorama ne réalise aucune opération d'emprunt de titres.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

– Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
– Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

À la date d'arrêté des comptes, Boursorama ne détient pas d'actions propres.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique à l'hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture
Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme.*

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché
Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société.

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Risque de crédit**

1. — Nouvelle définition du défaut

Depuis fin 2020 Boursorama applique la nouvelle définition de défaut (NDOD) pour classer les encours en douteux.

Le défaut est appliqué au niveau d'Obligor. Si un Obligor est en défaut, alors l'intégralité de ses expositions vis-à-vis de Boursorama sera en défaut.

L'Obligor est défini par un règlement Européen (RÈGLEMENT (UE) N o 575/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013) et traduit la granularité à prendre en compte pour le calcul du seuil de matérialité et de l'application du principe de contagion.

Concrètement, un Obligor détient un ou plusieurs Contrats (comptes/crédits) et est soit :
– Une personne physique individuelle,
– Un groupe de personnes physiques individuelles et/ou morale (Obligor « joint »),
– Une Entreprise Individuelle,
– Une Personne Morale.

Un Obligor est réputé en défaut quand l'un et/ou l'autre des critères suivants est rempli :

Critère d'arriérés de paiement :
— Les arriérés de paiement vis-à-vis de Boursorama et relatifs à des obligations de crédit ont dépassé les seuils de matérialité suivants pendant 90 jours en continu :
– Une limite absolue de 100 Euros ;
– Une limite relative de 1%. Cette limite est calculée via le ratio (montant des arriérés de paiement de l'Obligor) / (encours bilan de l'Obligor).
– Critère d'absence probable de paiement (UTP ou "Unlikeliness to pay") :

« Unlikeliness to pay » (UTP) ou une absence probable de paiement, défini par un règlement Européen (RÈGLEMENT (UE) N o 575/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013), est un critère pour lequel l'Obligor devra être automatiquement mis en défaut, quel que soit le montant de l'impayé (y compris s'il n'y a pas d'impayé).

— Boursorama estime peu probable que le débiteur soit en mesure de s'acquitter de la totalité de ses obligations de crédit, y compris avec la mise en œuvre de l'exercice d'un collatéral ou la réalisation d'une garantie. Les principales situations de placement en UTP sont : client Contentieux, les restructurations, la fraude, les liquidations et redressements judiciaires, décision Boursorama, passage à perte, Obligor joint avec Obligor individuel en défaut.

Le déclassement en défaut est réalisé automatiquement et sauf dans certains cas (UTP décision Boursorama), sans intervention d'un collaborateur Boursorama.

Lorsqu'il n'existe aucun arriéré de paiement sur une obligation de crédit du débiteur, ou lorsque aucun arriéré ne dépasse 90 jours, ou, enfin, que le montant d'arriérés n'a pas dépassé le seuil de matérialité sans interruption pendant 90 jours, le débiteur peut tout de même être déclassé en défaut dès lors qu'il remplit un des critères UTP.

2. — Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

– à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;

– au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre le service Gestion Incidents Comptes et le service contentieux.

A partir de l'entrée en douteux sur les critères décrits ci-dessous, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts).

Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans le système d'information. Les prêts garantis par Crédit Logement étant totalement couverts, seuls sont provisionnés les frais, intérêts et accessoires.

Le provisionnement des crédits à la consommation et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé selon les taux présentés ci-dessous. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Le provisionnement en défaut est progressif en fonction de l'ancienneté dans le défaut. Ainsi, les taux de provisionnement appliqués commencent à 40% dès l'entrée en défaut pour atteindre 100% au bout de deux ans et demi. Les taux de provisionnement appliqués sont repris dans la grille ci-après :

Trimestre entrée en défaut	T1	T2	T3 à T4	T5 à T9	T10
Taux de provisionnement CAV et Crédit Consommation	40%	45%	55%	70%	100%

3. — Montant des pertes et recouvrement

Au 31/12/2022, le montant net des pertes et recouvrement sur perte relatif au risque de crédit s'élève à 7 822 K€ contre 5 582 K€ à fin 2021.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

L'emprunt subordonné à durée déterminée (sur 10 ans) d'un montant de 70 M€, éligible aux fonds propres complémentaires (Tires 2), a été mise en place en 2019 auprès de la Société Générale.

- **Impôt courant**

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, le taux global de l'impôt sur les sociétés en 2022 est de 28,41% (le taux normal de 27,5% auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 MEUR et de 27,37% pour celles en dessous du seuil (le taux normal de 26,5% réhaussé de la contribution additionnelle de 3.3%). Boursorama SA réalisant le chiffre d'affaires supérieur au seuil de 250 MEUR, son taux d'imposition de l'exercice 2022 est de 28,41%.

Depuis l'exercice 2016, Boursorama est intégré fiscalement dans le groupe d'intégration fiscale de Société Générale. Une convention d'intégration fiscale a été signée le 26/02/2016 avec l'effet au 1er janvier 2016. Elle prévoit que la société intégrée constate dans ses comptes la dette d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) vis-à-vis de la société intégrante, nette après imputation des crédits d'impôt de toute nature.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme subi par la société intégrée, celle-ci constate symétriquement au 31/12 de l'exercice une créance d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) sur la société intégrante.

A noter que Boursorama SA ne disposait pas de déficits reportables générés avant l'intégration fiscale.

En matière de crédit d'impôt, les règles d'imputation et d'éventuel remboursement en cas d'excèdent de crédit d'impôt sur la dette d'impôt sur les sociétés applicables, sont les règles qui auraient été applicables à la société intégrée si celle-ci n'était pas membre du groupe.

- **Avantages au personnel**

Boursorama peut accorder à ses salariés :
– des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
– des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
– des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama a souscrit en décembre 2020 à une société d'assurance allemande le contrat « Contractual Trust Arrangement » destiné à couvrir les dépenses liées au régime de retraite de l'ancienne succursale allemande.

La décision de l'IFRIC - qui a eu lieu sur l''exercice 2021 - a modifié la période de service considérée pour l'acquisition des droits plafonnés qui dépendent de l'ancienneté et qui requièrent la présence du salarié dans l'entreprise lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Ainsi la période de service de tels régimes correspond à celle pendant laquelle le salarié acquiert des droits jusqu'à la date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnels significatifs.

Au titre d'illustration, pour les régimes français pour lesquels les indemnités de fin carrière sont plafonnées au-delà de 30 ans d'ancienneté, on considère qu'au-delà de la 30-ème année de service le salarié n'acquière plus de droits additionnels significatifs. Par conséquent la période de service prise en considération se trouve donc réduite à 30 ans conduisant à une reprise partielle de la provision.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Commissions**

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

Note 2. – Caisse, Banques Centrales.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	2	2
Banques centrales	273 302	79 561
Total	**273 304**	**79 563**

Note 3. – Prêts et créances sur les établissements de credit.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et prêts :		
A vue et au jour le jour	**2 875 732**	**155 389**
Comptes ordinaires	125 732	155 389
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 750 000	
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme	**18 764 774**	**11 778 476**
Prêts et comptes à terme	18 736 344	11 750 046
Prêts subordonnés et participatifs	28 430	28 430
Créances rattachées	**80 960**	**22 502**
Total	**21 721 466**	**11 956 367**

Note 4. – Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	0	0
Autres concours à la clientèle (1)		
Crédits de trésorerie	1 972 149	1 761 952
Crédits à l'exportation		
Crédits à l'équipement		
Crédits à l'habitat	11 208 557	12 424 093
Autres crédits	546	1 017
Sous-total	**13 181 252**	**14 187 062**
Prêts à la clientèle financière (*)	**101**	**3 684**
Comptes ordinaires débiteurs	**80 041**	**76 372**
Créances rattachées	**7 718**	**7 478**
Total sains	**13 269 113**	**14 274 597**
Créances douteuses non compromises		
Créances douteuses	30 458	25 330
Dépréciation sur créances douteuses	-15 380	-11 477
Créances douteuses compromises		
Créances douteuses	75 960	65 385
Dépréciation sur créances douteuses	-55 643	-46 513
Total douteux nets	**35 396**	**32 725**
Total des prêts et créances sur la clientèle	**13 304 508**	**14 307 322**
(*) Correspond au prêt consenti à la filiale SNC Boursorama Investissement.		

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clientèle non financière		
Entreprises	69 976	100 027
Particuliers	13 108 133	14 083 174
Professions libérales	3 627	3 861
Collectivités locales		
Gouvernements et Administrations Centrales		
Autres		
Total	**13 181 735**	**14 187 062**

Note 5. – Effets publics, obligations et autres titres à revenus fixe, actions et autres titres a revenus variable.

a) Titres de transaction

Boursorama ne possède aucun titre de transaction.

b) Titres de placement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	Acquisitions, dotations	Cessions, remboursements	Autres variations	31/12/2022
Effets publics (1)	193 261			-2 597	190 664
Obligations et autres titres à revenus fixes (1)	153 849	138 290	-30 000	-852	261 286
Dépréciation		-3 350			-3 350
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	**347 110**	**134 940**	**-30 000**	**-3 449**	**448 600**
Actions et autres titres à revenus variables	50				50
Dépréciation					
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	**50**			**0**	**50**
Total Titres de placement	**347 160**	**134 940**	**-30 000**	**-3 449**	**448 650**
Dont titres cotés	***337 471***				***304 028***
(1) Y compris créances rattachées dont la variation est présentée dans la colonne "Autres variations".					

L'acquisition de 138m€ correspond aux éléments suivants :
– 883k€ relatifs aux cotisations FGDR au titre de Certificats d 'association.
– 135m€ relatifs à l'acquisition d'obligations à taux fixe non cotées

c) Actions propres

Boursorama ne possède aucune action propre depuis fin 2014.

Note 6. – Filiales et participations.

(En milliers d'Euros)	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31/12/2022	Cumul des dépréciations au 31/12/2021	Dépréciations	Reprises	Autres mouvements	Cumul des dépréciations au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2022
Participations et autres titres détenus à long terme (1)	19 900	7 914			27 814						19 900	27 814
Parts dans les entreprises liées	301				301	-52		-8		-60	249	241
Total	**20 201**	**7 914**			**28 115**	**-52**		**-8**		**-60**	**20 149**	**28 055**
(1) Le montant en acquisition correspond aux cotisations FGDR.												

Provisions sur titres de participation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provision sur parts dans les entreprises liées	-60	-52
Provisions sur autres titres de participation		
Total Provisions sur titres de participation	**-60**	**-52**

Note 6A. – Tableau des filiales et participations.

(En milliers d'Euros)	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Selfbank											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
1) Filiales non reprises au paragraphe "A" :											
Filiales françaises	1	111	99,00	1	1	101		-68	-49		
SNC Boursorama Investissement	1	111	99,00	1	1	101		-68	-49		
Filiales étrangères											
Talos Holding LTD											
2) Participations non reprises au paragraphe "A" :											
Participations dans les sociétés françaises				491	431	14					
Participations dans les sociétés étrangères											

Note 7. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'Euros)	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31/12/2022	Cumul des amortissements et dépréciations au 31/12/2021	Dotations aux amortissements	Reprises d'amortissements	Autres mouvements	Cumul des amortissements et dépréciations au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles :												
Logiciel, frais d'étude informatique	75 600	1 646		2 644	79 890	-66 966	-5 813			-72 779	7 111	8 634
Immobilisations en cours	2 499	2 095		-2 644	1 950						1 950	2 499
Autres immobilisations incorporelles (*)	71 080	96 849			167 929	-5 892	-2 362			-8 254	159 676	65 188
Sous-total	**149 179**	**100 590**			**249 769**	**-72 858**	**-8 174**			**-81 032**	**168 737**	**76 321**
Immobilisations corporelles d'exploitation :												
Terrains et constructions	72 643				72 643	-9 719	-1 764			-11 483	61 161	62 925
Immobilisations en cours	13 280	6 198			19 477	-8 852	-2 786			-11 638	7 839	4 428
Autres	18 146	1 427		-11	19 566	-8 827	-1 722		6	-10 544	-22	9 322
Sous-total	**104 072**	**7 625**		**-11**	**111 686**	**-27 398**	**-6 272**		**6**	**-33 665**	**78 022**	**76 674**
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**253 251**	**108 214**		**-11**	**361 455**	**-100 256**	**-14 446**		**6**	**-114 697**	**246 758**	**152 995**

(*) Le montant en acquisition provient principalement de l'opération liée à la signature de l'accord de partenariat avec ING.

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

(En milliers d'Euros)	Valeurs brutes				Amortissements et dépréciations				Valeurs nettes			
	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Valeur brute - Autres variations	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Amortissements et dépréciations - Autres variations	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Valeur nette – Autres variations
Immobilisations incorporelles :												
Logiciel, frais d'étude informatique			2 644	2 644							2 644	2 644
Immobilisations en cours			-2 644	-2 644							-2 644	-2 644
Autres												
Sous-total											**0**	
Immobilisations corporelles d'exploitation :												
Terrains et constructions												
Matériel informatique												
Autres	-11			-11	6			6	-5			-5
Sous-total	**-11**			**-11**	**6**			**6**	**-258**	**-221**		**-5**
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**-11**			**-11**	**6**			**6**	**-258**	**-221**	**0**	**-5**

Le flux de reclassement des immobilisations incorporelles en cours correspond à la mise en service courant la période des immobilisations (projets IT etc.) générées en interne.

Note 8. – Autres actifs et comptes de régularisation.

Autres actifs :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances auprès des marchés SRD		
Dépôts de garantie versés	468 511	161 419
Créances fiscales	1 216	934
Instruments dérivés	27 898	9 322
Autres actifs	70 379	39 927
Créances douteuses	133	226
Total brut	**568 137**	**211 827**
Dépréciation	-156	-238
Total net	**567 981**	**211 589**

Comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance	5 266	3 672
Produits divers à recevoir	47 867	50 777
Comptes d'encaissement	5 869	5 149
Autres comptes de régularisation	7 740	1 274
Total brut	**66 742**	**60 872**

Note 9. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	7 575	10 559
Sous-total	**7 575**	**10 559**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme (1)	9 379 830	7 766 430
Valeurs données en pension à terme		
Sous-total	**9 379 830**	**7 766 430**
Dettes rattachées	18 141	-232
Titres donnés en pension		
Total	**9 405 546**	**7 776 757**
(1) Les emprunts et comptes à terme correspondent entièrement aux emprunts souscrits auprès la Société Générale.		

Note 10. – Dettes envers la clientèle.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	14 505 645	9 504 013
A vue centralisé CDC	-3 974 963	-2 622 703
A terme	2 072 939	1 808 565
Sous-total	**12 603 621**	**8 689 875**
Autres dépôts clientèle à vue (1)	**13 378 772**	**9 723 559**
Dépôts à terme de la clientèle financière		
Autres dépôts clientèle à terme (1)	**73**	**68**
Dettes rattachées	98 699	36 301
Total dépôts clientèle	**26 081 166**	**18 449 802**
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	**26 081 166**	**18 449 802**

(1) Répartition par type de clientèle des autres dépôts clientèle à vue et à terme

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	224 590	195 114
Particuliers	13 149 048	9 527 351
Clientèle financière	4 541	68
Autres	666	1 094
Total	**13 378 845**	**9 723 627**

Note 11. – Autres passifs et comptes de régularisation.

Autres passifs :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts de garantie reçus		11 200
Charges à payer sur engagements sociaux	29 688	27 295
Dettes d'impôts	4 375	2 040
Instruments dérivés	25 967	17 995
Autres passifs	138 694	147 802
Dettes sur titres empruntés		
Total	**198 725**	**206 332**

Comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes créditeurs sur opérations en devises		
Produits constatés d'avance	5 487	3 391
Charges à payer		
Comptes d'encaissement	61 536	31 600
Autres comptes de régularisation	3 350	5 482
Total	**70 374**	**40 473**

Note 12. – Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	223 683	185 075
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	514 810	499 408
Ancienneté de plus de 10 ans	103 678	102 352
Sous-total	**842 171**	**786 835**
Comptes épargne-logement	**167 294**	**102 864**
Total	**1 009 465**	**889 699**

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ancienneté de moins de 4 ans	15	27
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total	**15**	**27**

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Plans d'épargne-logement :				
Ancienneté de moins de 4 ans		334		334
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	830		-654	176
Ancienneté de plus de 10 ans	2 294		-2 109	185
Sous-total	**3 124**	**334**	**-2 763**	**695**
Comptes épargne-logement	400	3 903		4 303
Total	**3 524**	**4 237**	**-2 763**	**4 998**

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 13. – Provisions et dépréciations.

A. Dépréciation d'actifs :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Établissements de crédit		
Dépôts et crédits à la clientèle	-71 023	-57 990
Titres de placement et actions propres		
Immobilisations	-1 448	-1 448
Titres de participation	-60	-52
Autres	-111	-193
Total	**-72 642**	**-59 683**

Le taux de provisionnement a augmenté passant de 0,41% à 0,53% : ce dernier s'explique par l'effet de base lié à la cession de prêts 'classe premium' dans le cadre de l'opération de titrisation (cf. Note 10).

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2021	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	Stock au 31/12/2022
Établissements de crédit									
Dépôts et crédits à la clientèle	-57 990	-23 024	6 331	-16 694	3 661				-71 023
Immobilisations	-1 448								-1 448
Titres de participation	-52	-8		-8					-60
Autres	-193	-31	114	82					-111
Total	**-59 683**	**-23 064**	**6 444**	**-16 619**	**3 661**				**-72 642**

La répartition par nature des provisions non compromises et compromises sur dépôts et crédits à la clientèle est la suivante :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2021	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	Stock au 31/12/2022
Compromis	-46 513	-9 184		-9 184	54				-55 643
Non compromis	-11 477	-13 840	6 331	-7 509	3 607				-15 380
Total de dépréciation des encours de la clientèle	**-57 990**	**-23 024**	**6 331**	**-16 694**	**3 661**				**-71 023**

B. Provisions sur passif :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions sur avantages au personnel	7 685	8 938
Provisions pour autres risques et charges	13 103	7 899
Total	**20 787**	**16 837**

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2021	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres	Transfert	Stock au 31/12/2022
Provisions sur avantages au personnel (*)	8 938	678	-2 491	-1 813	-670	1 230		7 685
Provisions pour autres risques et charges	7 899	8 318	-501	7 818	-2 614			13 103
Total	**16 837**	**8 996**	**-2 992**	**6 005**	**-3 284**	**1 230**		**20 787**

(*) Le montant de provisions sur avantages au personnel se constitue comme ci-dessous :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	Comptabilisés en résultat net				Compris dans les autres éléments du résultat global	Autres	31/12/2022
		Prestations services	Coût financier	Coût des services passés	Cotisations versées	Écart actuariel		
Régimes de retraite	3 129	390	28		-54	-2 252	445	1 686
Autres régimes postérieurs à l'emploi	1 106		8		-61	-239		814
Autres avantages à long terme	4 703	238	14		-555		785	5 185
Provisions pour avantage au personnel	**8 938**	**628**	**50**		**-670**	**-2 491**	**1 230**	**7 685**

Les montants constatés en autres mouvements correspondent :
– au reclassement à l'actif de la part d'excédent du régime de retraite de la succursale allemande (+445 k€) ;
– à la variation de la provision pour le compte d'épargne de temps (+785 k€) dont le solde au 31/12/2022 s'établit à 3,8 m€ (vs 3 m€ à fin 2021).

Les hypothèses financières sont déterminées selon la duration des régimes.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prime retraite France (*)	16,6	17,6
Retraite succursale Allemagne	15,7	15,7
Médaille du travail France	11,6	11,6
Régime Mutuel salariés retraités France	10,0	10,0
(*) Le régime d'indemnité de fin de carrière en France a fait l'objet d'une évaluation complète.		

Les hypothèses ci-dessous ont été appliquées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires
Prime retraite France	3,78%	2,59%	2,00%	0,90%	2,11%	1,50%
Retraite succursale Allemagne	3,79%	2,60%		0,94%	2,10%	
Médaille du travail France	3,90%	2,56%	1,50%	0,82%	2,04%	1,50%
Régime Mutuelle salariés retraités France	3,90%	2,55%		0,75%	2,03%	

Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations Corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre, corrigées fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les taux de marché observés à fin octobre et corrigés fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.

Le taux d'augmentation des salaires est déterminé sur la base des conditions de marchés.

Note 14. – Dettes subordonnées.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées	70 000	70 000
Dettes rattachées	267	78
Total	**70 267**	**70 078**

Un emprunt à durée déterminée a été souscrit en 2019 auprès de la Société Générale pour un montant de 70 millions d'Euros. La rémunération de cet emprunt sur 10 ans est fixée à un taux Euribor 3 mois + 155 bps. Les intérêts sont versés trimestriellement.

Note 15. – Engagements.

A. Engagements donnés et reçus :

Engagements donnés :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement :	**1 500 584**	**2 116 359**
En faveur de la clientèle		
Ouvertures de crédits confirmés	1 500 584	2 116 359
Engagements de garantie :	**7 680 741**	**6 661 262**
Donnés aux établissements de crédit (1)	7 680 741	6 661 262
Autres		
Engagements sur titres :	**130 591**	**200 810**
Titres à livrer (2)	130 591	200 810

(1) correspond à l'engagement reçu de SG-SFH dans le cadre d'apport en garantie des prêts immobiliers.
(2) correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé.

Engagements reçus :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement	**0**	**0**
Reçus d'établissements de crédit		
Reçus de la clientèle		
Autres		
Engagements de garantie	**11 712 798**	**12 907 283**
Reçus d'établissements de crédit (1)	11 375 911	12 601 325
Engagements reçus de la clientèle	336 887	305 958
Engagements sur titres	**130 591**	**200 810**
Titres à recevoir (2)	130 591	200 810

(1) correspond essentiellement au montant des garanties reçues de Crédit logement.
(2) correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé.

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
Swaps - notionnels		*9 054 500*		*6 349 500*
Contrats à terme de taux - à recevoir				
Contrats à terme de taux - à livrer				
Instruments conditionnels donnés	3 500		3 500	
Instruments conditionnels reçus				

Détail des instruments financiers au 31 décembre 2022 :

	Nominal (En milliers d'Euros)	Type de couverture	Juste valeur (En milliers d'Euros)	Variation juste valeur sur 2022 (En milliers d'Euros)
Swaps				
	1 572 000	Macrocouverture - prêts	102 451	147 394
	7 312 000	Macrocouverture - dépôts	-461 233	-529 037
Total caps	**3 500**			
	170 500	Microcouverture	178	15 094
Total swaps	**9 054 500**		**-358 604**	**-366 549**
Caps	3 500	Trading		
Total swaps	**3 500**			

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés :

(En milliers d'Euros) au 31 Décembre 2022	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts :				
Swaps	1 281 000	3 733 500	4 040 000	**9 054 500**
Caps		3 500		**3 500**

Note 16. – Produits et charges d'intérêts.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec les Banques Centrales (1)	**-293**	**-403**
Opérations avec les établissements de crédits	**172 523**	**39 250**
Comptes à vue et prêts interbancaires	172 523	39 250
Opérations avec la clientèle	**158 641**	**142 528**
Autres concours à la clientèle (3)	153 688	138 941
Comptes ordinaires débiteurs	4 953	3 587
Opérations sur instruments financiers	**37 694**	**4 375**
Actifs financiers disponibles à la vente	10 123	7 646
Dérivés de couverture	27 571	-3 270
Total produits d'intérêts	**368 564**	**185 751**
Opérations avec les établissements de crédits	**-52 493**	**9 186**
Emprunts interbancaires (2)	-52 493	9 186
Dont intérêts sur dettes subordonnées	*-1 102*	*-712*
Opérations avec la clientèle	**-102 005**	**-37 029**
Comptes d'épargne à régime spécial	-101 969	-37 011
Autres dettes envers la clientèle	-36	-18
Opérations sur instruments financiers	**-20 945**	**2 080**
Dérivés de couverture	-20 945	2 080
Total charges d'intérêts	**-175 443**	**-25 762**
Résultat net d'intérêts	**193 121**	**159 989**

(1) Il s'agit des intérêts négatifs sur les dépôts faits à la Banque de France (cf. Note 2).
(2) La rubrique des charges comprend les intérêts négatifs sur les emprunts contractés auprès du groupe Société Générale (+5 M€) et la bonification du taux des emprunts apportés par le groupe Société Générale dans le dispositif TLTRO III (+12 M€).

(3) Détail des autres concours à la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Crédits de trésorerie	22 218	18 191
Crédits à l'exportation	0	0
Crédits d'équipement	0	15
Crédits à l'habitat	131 392	120 613
Autres crédits à la clientèle	79	122
Total	**153 688**	**138 941**

Note 17. – Produits et charges de commissions.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	8 077	4 716
Opérations sur titres	76 048	90 043
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	526	689
Engagements de financement et de garantie	11 649	7 309
Prestations de services	171 817	127 001
Commissions sur moyens de paiement	*93 825*	*62 795*
Commissions de gestion mobilière et assurance vie	*58 728*	*50 008*
Autres commissions	*19 264*	*14 197*
Total des produits	**268 117**	**229 757**
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-95	-49
Opérations sur titres	-19 134	-22 395
Engagements de financement et de garantie	0	0
Prestations de services diverses	-317 813	-191 310
Gestes commerciaux envers la clientèle	*-207 628*	*-124 031*
Commissions sur moyens de paiement	*-110 185*	*-67 279*
Autres commissions	*0*	*0*
Total des charges	**-337 042**	**-213 754**
Résultat net de commissions	**-68 926**	**16 003**

Le résultat net de commissions est en baisse de 84,9 m€ (-531%) par rapport à l'exercice précédent ce qui s'explique principalement par des offres commerciales supérieures (+84 m€ soit une hausse de 66%) cette hausse importante est la conséquence directe de l'acquisition record de nouveaux clients (+1.5 M soit l'acquisition quasi deux fois supérieure par rapport à celle de 2021 avec 800 K de nouveaux clients).

Les revenus nets de courtage s'établissant à 56,9 m€ sont en baisse de 16% (-10,7 m€) impactés par le net repli des marchés financiers observé depuis le début de l'année et l'étalement des coûts d'acquisition des contrats bourse des clients ING (cf. ci-dessus). L'activité de courtage qui a connu un tassement graduel de son activité en 2022 reste tout de même à un niveau soutenu nettement supérieur au marché qui est en recul 24% (source AMF).

Les revenus de l'épargne financière (58,7 m€) sont en hausse de 8,7 m€ (+17%) poussés par l'acquisition en début du 2nd semestre des activités de courtage en assurance-vie d'ING (portefeuille valorisé à 4,6 mds d'Euros).

Les commissions sur la clientèle (banque au quotidien) enregistrent une belle progression (+3,4 m€).

Les revenus nets de commissions sur les moyens de paiement sont en baisse de 11,88 m€ par rapport à l'exercice précédent ce qui s'explique par l'augmentation du nombre de cartes bancaires de classe premium (ULTIM & METAL) engendrant des coûts supérieurs par rapport aux cartes classiques.

Note 18. – Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	0	0
Résultat net des opérations de change	1 087	753
Total	**1 087**	**753**

Note 19. – Gains ou pertes des portefeuilles de placement et assimilés.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics		
Plus-value et moins-value de cession	0	0
Dépréciation	0	0
Obligations	**-3 350**	
Plus-value et moins-value de cession		
Dépréciation	-3 350	
Total	**-3 350**	**0**

Il s'agit de la moins-value latente constatée sur les OAT France (10 ans) avec le coupon détaché à 0%.

Ce titre n'étant pas couvert subi les effets négatifs de la remontée des taux sur ce type d'instrument.

Note 20. – Produits et charges des autres activités.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des autres activités		
Revenus de régie	12 097	11 102
Régie financière	*8 474*	*7 950*
Régie commerciale	*3 622*	*3 152*
Licence	2 909	3 197
Reprise de provisions pour risques et charges liés à l'activité bancaire	569	443
Autres produits	514	184
Sous-total	**16 089**	**14 926**
Charges des autres activités		
Pertes liées à l'activité bancaire et dotations aux provisions pour risques et charges	-14 549	-2 650
Autres charges	-143	-44
Sous-total	**-14 692**	**-2 694**
Total net	**1 396**	**12 232**

Les produits nets des autres activités sont fortement pénalisés par la hausse de fraude aux cartes bancaires et cybercriminalité (+11.7 m€). Les mesures ont été mises en place contre la cybercriminalité afin de réduire drastiquement la tendance générale observée sur l'exercice 2022 pour le secteur bancaire.

Les revenus de régie sont en hausse de 9% (+1 m€) tirés par la consolidation de la nouvelle gamme de produits (THE CORNER, plateforme BAAP).

Note 21. – Frais de personnel.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations du personnel	-48 065	-44 196
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-23 409	-21 368
Charges de retraite	-2 511	-4 734
Autres charges sociales et fiscales	-1 543	-1 334
Participation, intéressement, abondement et décote	-9 418	-7 566
Refacturation frais de personnel	-2 430	-1 679
Total	**-87 376**	**-80 877**

Jetons de présence. — Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 118k Euros. Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Effectif fin de période :

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	491	449
Non cadres	396	403
Total	**887**	**852**

Note 22. – Autres frais administratifs.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépenses liées à l'informatique	-41 745	-31 654
Sous-traitance informatique	*-36 349*	*-26 836*
Autres charges sur matériel informatique	*-5 396*	*-4 818*
Impôts et taxes divers	-15 265	-37 537
Honoraires de conseil et autres services	-8 431	-10 957
Frais de publicité, marketing et communication	-61 747	-48 527
Autres services extérieurs (*)	-62 647	-21 104
Dotations nettes aux provisions pour frais administratifs		
Charges sur locaux et immeubles d'exploitation	-2 631	-2 668
Charges de location	-5 467	-4 555
Immobilier	*-813*	*-1 522*
Matériel informatique	*-4 367*	*-2 916*
Autres	*-287*	*-117*
Frais divers	-20 795	-16 693
Total	**-218 727**	**-173 696**

(*) Le poste autres services extérieurs comprend les couts de référencement : 31,78m € lié à la prestation ING (cf. principaux faits de l'exercice).

Note 23. – Coût du risque.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	-16 694	-17 685
Pertes non couvertes	**-4 161**	**-2 521**
Sur créances irrécouvrables	-4 161	-2 521
Sur autres risques		
Récupérations	**345**	**384**
Sur créances irrécouvrables	345	384
Sur autres risques		
Total	**-20 510**	**-19 822**

Note 24. – Gains ou pertes sur actif immobilisé.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation et de filiales :	**-8**	**-34**
Gains et pertes sur titres de filiales	0	0
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	0	0
Dépréciations nettes des titres de filiales	-8	-34
Immobilisations et autres actifs :	**-4**	**-258**
Gains et pertes sur immobilisations incorporelles	0	0
Gains et pertes sur immobilisations corporelles	-4	-258
Gains et pertes sur autres actifs	0	0
Total	**-12**	**-292**

Note 25. – Résultat par action.

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (a)	-165 138	-73 774
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (b)	-165 138	-73 774
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (*) (c)	120 835 852	106 835 057
Résultat par action (en EUR)	**-1,367**	**-0,691**
Effets dilutifs		
Ajustements du résultat net au titre des instruments dilutifs (d)		
Nombre de titre retenus au titre des éléments dilutifs (e)		
Résultat net dilué [(f) = (b)+(d)]	-165 138	-73 774
Nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution [(g) = (c)+ (e)]	120 835 852	106 835 057
(*) L'augmentation de capital a eu lieu le 20 mai 2022 qui s'est traduite par l'émission de 18 492 834 actions nouvelles entièrement souscrites par la société mère, Société Générale.		

Note 26. – transactions avec les parties liées.

Cette note liste les transactions avec les parties liées au sens de la norme IAS 24 et tel que définies dans le règlement 2010-03 du 2 septembre 2010.
« Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers ».
« Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre une entité présentant les états financiers et une partie liée, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non »

Les transactions visées par le règlement présentent les deux conditions suivantes cumulatives : une importance significative et ne sont pas conclues à des conditions normales de marché.

1. Transactions avec les entités associées :

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	31/12/2022	31/12/2021
	Convention cadre de prêt dénommée "Affiliate Facility Agreement"		
Société Générale	Rémunération collatéral GMC	11 348	7 309
Société Générale	Rémunération TLTRO III	10 197	11 997
Société Générale	Encours prêts mobilisés GMC	7 680 741	6 661 262
Société Générale	Emprunt collatéralisé	7 756 700	5 843 000
Société Générale	Prêt replacement	7 406 600	5 537 100
	Convention cadre de garantie dénommée "Affiliate Collateral Security Aggreement"		
Société Générale SFH	Engagement donné GMC	7 680 741	6 661 262
	Emprunt subordonné à durée indéterminée		
Société Générale	**Emprunt subordonné à durée déterminée**	**70 267**	**70 077**

2. Rémunération des dirigeants :

(En milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	436	369
Avantages postérieurs à l'emploi		
Avantages à long terme	51	58
Paiement fondé sur les actions	126	57
Total	**613**	**484**

Note 27. – Evénements post-clôture.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à reporter dans les présents états financiers.

Les états financiers établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2023.

B.– Affectation du résultat de l'exercice 2022.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2022 d'un montant de 165 138 450,96 Euros en totalité au compte de report à nouveau ;
2. Constate qu'après cette affectation, le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2021 à 118 764 459,92 Euros débiteur s'établit désormais à 283 902 910,88 Euros débiteur ;
3. Rappelle, conformément à la loi, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

C. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
(Exercice clos au 31 décembre 2022.)

À l'assemblée générale de la société BOURSORAMA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boursorama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des dépréciations sur les crédits à la clientèle :

Risque identifié	Notre réponse
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Boursorama à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Boursorama constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir ce risque. Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles sur les crédits à la clientèle sont présentés dans la section relative aux « créances envers les établissements de crédit et la clientèle » dans « les principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels. Boursorama constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les pertes de crédit avérées. Par ailleurs, Boursorama a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles des encours douteux. Au 31 décembre 2022, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit, le montant total des dépréciations ainsi que celui des dotations nettes pour dépréciations de crédit sont mentionnés dans les notes 4 et 23 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction. *Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 1, 4 et 23 de l'annexe aux comptes annuels.*	Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de Boursorama et testé les contrôles informatisés relatifs à l'évaluation des dépréciations sur les crédits à la clientèle. Nos spécialistes en systèmes d'information ont pris connaissance du dispositif informatique mis en place par Boursorama avec notamment une vérification des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques visant à traiter les données relatives aux dépréciations sur les crédits à la clientèle. Notamment, nous avons, avec nos spécialistes en système d'information, examiné la conception et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par Boursorama, en particulier ceux liés : – À l'identification des indicateurs de dépréciation des contreparties, tels que l'existence d'impayés ; – À la correcte identification des expositions présentant un risque de crédit avéré. Nos autres travaux d'audit ont notamment consisté à : – examiner les principaux paramètres retenus par le groupe Boursorama pour évaluer les dépréciations des créances douteuses au 31 décembre 2022 ; – comparer les taux de provisionnement en résultant avec les données d'autres acteurs bancaires en France afin d'apprécier le caractère raisonnable des stocks de dépréciation sur créances douteuses constatés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2022. Nous avons également examiné les informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 1, 4 et 23 de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, les activités bancaires et les services financiers (prêts, financements et commissions) sont exclus du périmètre.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Boursorama par votre assemblée générale du 19 mai 2008 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 23 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mai 2023,

Les commissaires aux comptes :

Ernst & Young et Autres,
Vincent ROTY ;

Deloitte & Associés,
Charlotte VANDEPUTTE.

D. — Comptes consolidés.

Les comptes consolidés de BOURSORAMA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de SOCIETE GENERALE, situé 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Les états financiers consolidés de SOCIETE GENERALE sont consultables sur le site :
https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/resultats-financiers

E. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : BOURSORAMA, 44 rue Traversière, 92772 Boulogne-Billancourt.